



**VILLECRESNES**  
**site incontournable d'une grande liaison naturelle (continuité biologique)**  
**entre les grands massifs forestiers du**  
**SUD EST DE L'ILE DE FRANCE**

**CONTINUITÉ FORESTIÈRE :**

**Transformation de la RN 19**

**Liaison écologique indispensable, entre la forêt régionale de Grosbois et le Bois de la Grange (Arc Boisé)**

Reconnue par le SDRIF et matérialisée par une flèche verte sur la carte ci-jointe

Malgré les travaux pour la déviation de la RN 19, actuellement en cours, aucune assurance n'a été donnée à ce jour quant à la réalisation de cette liaison, alors qu'elle est reconnue par toutes les instances, comme indispensable au développement durable, élément majeur de la biodiversité, qualité du paysage, développement des circulations douces et du tourisme vert de proximité.

**Domaine du Piple**

**Accessibilité de l'Arc Boisé, par les transports en commun.**

Cet important espace naturel (prairies et forêt), à proximité de la gare du RER et de plusieurs lignes de bus (à Boissy St Léger), est une opportunité unique de maintenir un îlot de nature riche en variétés de paysages, de biodiversité et d'apporter une qualité de vie, dans un secteur fortement urbanisé.

Pourtant des projets immobiliers et routiers menacent actuellement ce site magnifique dont l'intégration à l'Arc Boisé est indispensable.

Tout doit être mis en œuvre afin que ce site, (en même temps que l'Arc Boisé), soit classé en « forêt de protection » et réponde ainsi aux mesures retenues par le Grenelle de l'environnement

**Liaison entre les massifs forestiers « ARC BOISE » « SENART » via les Vallées du Réveillon et de l'Yerres**

**Trame verte et trame bleue à préserver correspondant à la stratégie politique du Grenelle de l'environnement pour stopper la perte de la biodiversité**

A Villecresnes, un important projet immobilier menace un corridor écologique entre le massif forestier de la Grange et la Vallée du Réveillon.

**Le classement de ce secteur en « forêt de protection » est indispensable pour le maintien des continuités naturelles entre les massifs forestiers de Notre-Dame et Sénart. (Liaison trame bleue et trame verte)**

**PRIORITÉ BIODIVERSITÉ LOCALE**

Le morcellement et le mitage des espaces naturels accélèrent de manière inquiétante **la perte de la biodiversité locale.**

**MAINTIEN OU RETABLISSEMENT DES CORRIDORS BIOLOGIQUES**

Il est urgent, dans notre secteur, de mettre en route toutes les mesures de protection des espaces naturels dit « ordinaires » en vue de maintenir les écosystèmes.

**COULÉE VERTE RÉGIONALE**

Sa réalisation est au point mort depuis de nombreuses années. Notons que cet aménagement représenterait pourtant l'axe majeur pour les circulations douces et l'entrée de la nature dans 12 villes.

Véritable trame verte.

**REVEILLON**

La vallée de ce cours d'eau est en péril pour plusieurs raisons :

- urbanisation des prairies et des espaces naturels de bords de rivière
- construction dans des zones, bien que non répertoriées en « zone inondable », mais reconnues de tous temps, par les habitants comme zones inondées (la dernière en 2000)
- forte imperméabilisation des sols, (parkings, trottoirs, chemins, constructions....) entraînant une montée des eaux de plus en plus rapides.



- non respect et même suppression des sources du fait de l'urbanisation, entraînant un débit de plus en plus faible durant les périodes de sécheresse.
- l'utilisation récurrente des pesticides à Villecresnes qui entraîne une dégradation de la qualité de l'eau de la rivière, tant en période de sécheresse que lors des fortes pluies qui lessivent les sols pollués.

### CEINTURE VERTE

Conformément aux conclusions du « Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux », il est indispensable de sauvegarder la ceinture verte poumon vert des Franciliens aux multiples fonctions. (agriculture de proximité, espaces de ressourcement, préservation de la biodiversité ....)

### AVIONS

En raison de l'impact de la circulation aérienne sur l'environnement et des différentes pollutions qu'elle occasionne aux riverains d'Orly (y compris à Villecresnes), nous pensons qu'il est nécessaire de maintenir un patrimoine vert local, d'autant plus important dans ce couloir aérien, qu'il permet de diminuer la pollution en jouant le rôle de filtre naturel, dans un secteur fortement urbanisé.

### AUGMENTATION DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE

En accord avec les orientations du « Grenelle de l'Environnement », il est urgent que des mesures soient prises afin de freiner la croissance du trafic routier en Ile de France (particulièrement important dans ce secteur du fait de l'explosion de l'urbanisation du plateau Briard.)

Rappelons, à ce sujet, que la transformation de la RN 19 en autoroute urbaine va **multiplier par 2 le trafic actuel, dans la traversée de Villecresnes**. La réalisation de cet aménagement est prévue dans des conditions inadmissibles : **atteinte considérable au site, dépassements des niveaux sonores (très au dessus des normes autorisées par la Loi)**.

### SITE PROPRE ET TRANSPORTS EN COMMUN

Le renforcement du réseau routier local ne fera qu'aggraver la situation alors que la mise en place d'un transport en commun en site propre rapide (**entre Brie et Métro et RER**) serait la réponse aux engorgements routiers et à la kyrielle des nuisances qui en découle.

### NOUVELLE LIGNE T.G.V.

La carte du SDRIF mentionne une nouvelle ligne TGV locale. Malgré l'imprécision actuelle du tracé, une fois de plus, nous craignons le pire pour les espaces boisés locaux.

*Rappelons que les Villecresnois se sont battus pendant 13 ans, avec pour objectif la couverture des 3 km de traversée de Villecresnes, emplacement actuel de la Coulée Verte Régionale.*

### CONCLUSION

Actuellement, la gestion du territoire régional se fait trop souvent dans une politique très localisée (voire même fréquemment au niveau de la commune), sans aucune considération pour les intérêts à l'échelle Régionale.

C'est ainsi que les objectifs du SDRIF, pourtant soucieux de la préservation du patrimoine naturel en Ile de France sont malheureusement trop souvent dilués ou même tout simplement contredits par les intérêts nombrilistes de nombreuses collectivités locales. Il nous semble pourtant très important de suivre la stratégie de préservation de la nature définie récemment par le Grenelle de l'environnement.

Rappelons les propos suffisamment explicites du SDRIF : **« les espaces naturels doivent être protégés avec vigilance pour conserver le capital irremplaçable qu'ils constituent. Les espaces plantés, (bois et forêts, parcs urbains ou suburbains) doivent, non seulement être strictement préservés mais développés, pour améliorer la qualité des paysages, sauvegarder les équilibres écologiques et offrir des lieux de détente aux Franciliens. »**

PS – la rareté des commentaires sur le cahier d'enquête ne témoigne pas d'un désintérêt des Villecresnois pour la chose publique, mais de la complexité du dossier, de son manque (intentionnel ou non) d'accessibilité au grand public ; dossier auquel, seules, peuvent accéder les personnes averties.

« Vivre A Villecresnes », association pour la protection de l'environnement de Villecresnes représente un nombre important de Villecresnois.

**Liaison trame bleue, trame verte à préserver.**

Les corridors biologiques sont reconnus par le Grenelle de l'environnement, comme indispensables pour stopper la perte de la biodiversité. Des projets immobiliers et routiers menacent pourtant ces secteurs identifiés par le SDRIF **comme espaces naturels à préserver.**

Une protection forte et rapide de ces continuités écologiques est nécessaire.

